

L'Agence française anticorruption signe un protocole d'accord avec l'Inspection du Gouvernement du Vietnam

L'Agence française anticorruption a signé, lundi 15 janvier 2018 à Hanoi, un protocole d'accord avec l'Inspection du Gouvernement du Vietnam. Cet accord de coopération bilatéral renforce la coopération entre le Vietnam et la France en matière de prévention des risques de corruption.

La coopération entre les Etats est primordiale pour lutter efficacement contre la corruption transnationale. Ce protocole d'accord marque la volonté de l'Agence française anticorruption et de l'Inspection du Gouvernement du Vietnam de faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux parties dans le cadre et au soutien de leurs missions, telles que prévues et définies par leurs lois et règlements nationaux respectifs.

L'AFA et l'IGV pourront se prêter mutuellement assistance, notamment pour la réalisation d'objectifs ou le traitement de cas d'intérêt commun. L'accord prévoit également une assistance technique incluant l'échange des meilleures pratiques professionnelles et de toutes informations techniques de nature à contribuer à l'exercice de leurs missions et au renforcement de leur coopération mutuelle. Le champ de cette coopération inclut notamment :

- l'organisation de formations, l'échange d'expertises et la spécialisation des agents ;
- l'échange d'informations et des équipements ou connaissances relatifs aux technologies de l'information ;
- l'organisation et la participation à des événements (forum, ateliers, séminaires, conférences) dédiés à la prévention et à la lutte contre la corruption ;
- l'échange d'informations visant à sensibiliser les différents publics à la lutte contre la corruption (campagnes de communication etc) ;
- une assistance technique dans le cadre de leurs activités opérationnelles respectives.

« Je me réjouis de la signature de cet accord qui matérialise la volonté de nos deux pays de renforcer leur coopération en matière de prévention et de lutte contre les atteintes à la probité, qui minent les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. L'AFA se félicite de pouvoir joindre ses efforts à ceux de ses homologues vietnamiens, dans le respect des meilleurs

standards internationaux », a déclaré Charles Duchaine, Directeur de l'Agence française anticorruption.

Contact presse :

Mathilde BIGOT

01.44.87.21.20

mathilde.bigot@afa.gouv.fr